

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Jeudi 28 mars 2019 à 20h00 à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Yvon MAHÉ, Maire.

Date de convocation de l'assemblée : 21/03/2019

PRESENTS : Yvon Mahé, Cécile Marchand, Serge Jacobert, Marie-Thérèse Panhéleux, Ronan Maray, Prosper Amossé, Dominique Léon, Philippe Mahé, Brigitte Louarn, Anita Cussonneau, Sylvie Ollivier, Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Christine Gicquel.

PROCURATION : Daniel Cottin a donné procuration à Yvon Mahé
Jeannick Boyère a donné procuration à Cécile Marchand
Christiane Monvoisin a donné procuration à Jérôme Ricordel
Stéphanie Cornet a donné procuration à Serge Jacobert
Véronique Parois a donné procuration à Ronan Maray (Arrivée de Mme Parois à 21h00)

SECRETARE DE SÉANCE : Philippe Mahé

1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2019 :

Mme Marie-Thérèse Panhéleux demande que soit rajouté à la page 3 / point 5 du Procès-Verbal du conseil municipal : « Mme le rapporteur ne sait pas mais apportera la réponse au prochain conseil municipal ». *Vote à l'unanimité.*

2- Marché Mobiliers de la Médiathèque :

Rapporteur Yvon Mahé

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise DPC pour le lot 1 pour un montant de 31 932.72 € HT ; avec l'entreprise Blanchet pour le lot 2 pour un montant de 13 172.96 € HT ; avec l'entreprise BCI pour le lot 3 pour un montant de 13 564.60 € HT ; avec l'entreprise BCI pour le lot 4 pour un montant de 26 47.43 € HT, soit un total du marché agencement de 61 317.71 € HT ; et de transmettre la présente délibération à M. Le Sous-préfet et à M. le Receveur municipal

Vote à la majorité (15 pour, 4 contre : Régis De Barmon, Christiane Monvoisin, Jérôme Ricordel, Christine Gicquel)

3- Marché : Démolition de la salle polyvalente :

Rapporteur : Yvon Mahé

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise SDICG pour un montant de 39 500€ HT, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier, et de transmettre la présente délibération à M. Le Sous-préfet et à M. le Receveur municipal.

Vote à la majorité (15 pour, 4 contre : Régis De Barmon, Christiane Monvoisin, Jérôme Ricordel, Christine Gicquel)

4- Subvention DRAC : Mobiliers, petits matériels et informatique de la Médiathèque :

Rapporteur : Marie-Thérèse Panhéleux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du montant de l'opération « Aménagement intérieur » de la Médiathèque à hauteur de 102 025.44 € HT, prend acte du plan de financement prévisionnel de l'opération, sollicite la subvention correspondante auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier et donne mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

Vote à la majorité (15 pour, 4 contre : Régis De Barmon, Christiane Monvoisin, Jérôme Ricordel, Christine Gicquel)

5- Subvention DRAC : Extension des horaires de la Médiathèque :

Rapporteur : Marie-Thérèse Panhéleux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de l'extension d'ouverture au public des horaires dans la future Médiathèque, passant ainsi de 5 heures d'ouverture actuellement à une ouverture de 17h30 au public, soit 12h30 d'extension des horaires d'ouverture, prend acte que cette extension d'heure d'ouverture entraîne l'acquisition d'une boîte de retour, une augmentation de personnel et de l'entretien des locaux, ainsi qu'un coût de communication supplémentaire, sollicite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, une subvention la plus élevée possible pour l'extension des horaires de la Médiathèque, incluant l'ensemble des paramètres indiqués ci-dessus, et autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Vote à la majorité (15 pour, 4 abstentions: Régis De Barmon, Christiane Monvoisin, Jérôme Ricordel, Christine Gicquel)

6- Subvention Amendes de police:

Rapporteur : Yvon Mahé

Considérant qu'il est nécessaire de sécuriser une partie de la rue de Pont-Miny afin de protéger les automobilistes et vélos, et permettre une liaison douce, par un aménagement et une signalétique adaptés.

Le montant des travaux prévisionnels est de 14 100€ HT.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce projet, de solliciter la subvention dénommée « Répartition des Amendes de police » et d'engager la réalisation de ce projet pour l'année 2019.

Vote à l'unanimité.

7- Approbation du Compte de Gestion 2018:

Rapporteur : Serge Jacobert

M. le rapporteur, présentant le compte de gestion 2018 dressé par le Trésorier, comptable de la collectivité, indique que ce document est conforme aux écritures du compte administratif 2018 du budget principal et n'appelle ni observation ni réserve.

Vote à l'unanimité.

8- Budget principal : Approbation du Compte Administratif 2018:

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

-D'approuver le compte administratif 2018,

-D'adopter le compte administratif 2018 arrêté comme suit :

Résultats de l'exercice					
	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement en 2018	Résultat de l'exercice 2018	RAR	Résultat de la clôture de 2018
Investissement	319 424,51 €	0,00 €	-748 438.40 €	256 902,00 €	-429 013.89 €
Fonctionnement	395 218,77 €	395 218,77 €	466 746,05 €	0,00 €	466 746,05 €
TOTAL	714 643,28 €	395 218.77 €	-281 692.35 €	256 902,00 €	37 732.16 €

Vote à l'unanimité.

9- Budget principal : Affectation des résultats:

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter en section d'investissement la somme de 466 746.05€ (compte 1068), de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision, et transmet la présente délibération à M Le Sous-Préfet et à M. Le receveur municipal.

Vote à l'unanimité.

10- Vote des taux des contributions directes:

Rapporteur : Serge Jacobert

Il est proposé au conseil municipal de fixer les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2019 avec une variation du taux de la Taxe foncière, comme suit :

Taxes	Bases notifiées	Taux appliqués		Produit	
		2018	Proposition 2019	2018	Proposition 2019
Taxe d'habitation	1 878 000	22.21%	22.21 %	417 104 €	417 104 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 266 000	21.98 %	22.20 %	278 267€	281 052 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	151 000	59.74 %	59.74 %	90 207€	90 207 €
Total				785 578€	788 363 €

Vote à l'unanimité.

11- Budget principal : Vote du budget primitif 2019:

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré de voter le budget primitif 2019 par nature, de voter les crédits au niveau du chapitre pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, et d'adopter le budget primitif 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	2 477 777.87 €	2 477 777.87 €
Fonctionnement	1 816 847.53 €	1 816 847.53 e

Vote à la majorité (15 pour, 4 contre : Régis De Barmon, Christiane Monvoisin, Jérôme Ricordel, Christine Gicquel)

12- Budget Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2018:

Rapporteur : Serge Jacobert

M. le rapporteur, présentant le compte de gestion 2018 dressé par le Trésorier, comptable de la collectivité, indique que ce document est conforme aux écritures du compte administratif 2018 du budget annexe assainissement et n'appelle ni observation ni réserve.

Vote à l'unanimité.

13- Budget assainissement : Approbation du Compte administratif 2018:

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte administratif 2018, et d'adopter le compte administratif 2018 arrêté comme suit :

Résultats de l'exercice				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement en 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de la clôture de 2018
Investissement	80 506.41 €	0.00 €	31 207.57 €	111 713.98 €
Exploitation	13 365.60 €	13 365.60 €	17 404.18 €	17 404.18 €
TOTAL	93 872.01 €	13 365.60 €	48 611.75 €	129 118.16 €

Vote à l'unanimité.

14- Budget assainissement : Affectation des résultats:

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter en section d'investissement la somme de 17 404.18 € (compte 1068) et de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision,
Vote à l'unanimité.

15- Budget Assainissement : Vote du Budget primitif 2019 :

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré de voter le budget primitif 2019 par nature, de voter les crédits au niveau du chapitre pour les opérations de la section d'investissement et de la section d'exploitation, et d'adopter le budget primitif 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	150 640.16€	150 640.16€
Exploitation	33 680 €	33 680 €

Vote à l'unanimité.

16- Ligne de Trésorerie:

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise M. le Maire à demander auprès du Crédit Agricole une ligne de trésorerie, et donne mandat à M. le Maire pour l'exécution de cette décision.

Vote à l'unanimité.

17- Tarifs : Nouvelles salles:

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs communaux applicables à compter de l'ouverture des nouvelles salles conformément au document annexé à la présente délibération, et de transmettre la présente délibération à M. Le Sous-Préfet et M. le Receveur municipal.

Vote à l'unanimité.

18- Suez : Recouvrement des redevances et des taxes d'assainissement:

Rapporteur : Yvon Mahé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise M. le Maire à signer la convention liant Veolia, Suez Eau France et la commune pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif, et transmet la présente délibération à M. le Sous-Préfet, au Directeur de Veolia et de Suez Eau France.

Vote à l'unanimité.

19- Compte- rendu de commissions et délégations:

-Information sur le Droit individuel de Formation des élus

Décisions du Maire :

Décision n°2019-04 relative à la mission de contrôle technique pour l phase 2 du centre bourg

Décision n°2019-05 relative au marché Requalification d'espaces culturels- Avenant plus-value lot 11 Electricité

Décision n°2019-07 relative au marché Requalification d'espaces culturels- Avenant plus-value lot 5 Menuiseries extérieures

Décision n°2019-07 relative à l'effacement du réseau électrique de la rue Grégoire Orain avec le Sydela.

Commission culture : -Soirée conte le 30/01/19 à 20h00 à la Forge

-Démarrage des Ateliers d'écriture en Mai

Commission Centre bourg : Visite de chantier ce samedi

Réunion prévue le 04/04/19 à 20h

Commission Tourisme : -Un rendez-vous est à prévoir avec le Conseil Départemental pour la signalétique et le pont de la Rochelle.

-Le ponton au Bellion vient d'être nettoyé et réparé.

-Les Mardis de Juillet : création des ballades en cours.

CME : La journée à Paris hier, s'est bien passée. Les enfants ont été accueillis par Mme Lenoble, députée suppléante.

Commission Communication : Les bulletins sont en cours d'impression. La Nouvelle plaquette de présentation de la commune est également en cours.

Commission Vie Sociale et CCAS :

- Voyage Seniors du 08/06 au 15/06/19, 10 fégréacais sont inscrits
- Atelier cuisine « Sur les pâtes » le 24/05/19 à 19h
- Le questionnaire sur la mutuelle sera inséré dans le prochain bulletin municipal.
- Inauguration des Nouveaux logements sociaux le 18/05/19 à 11h00

Le Maire clôt le conseil à 22h35

Le Maire / Yvon MAHE

Prochain conseil municipal: Le 15/05/19 à 20h00

